

2 ans de GARANTIE pour



STAZO marine equipment b.v. en Hollande assure une garantie de 2 ans pour STAZO®SecuTred pourvu que:

1. STAZO®SecuTred n'ait pas été sujet à des usages abusifs, des négligences, accidents ou à une mauvaise installation.
2. STAZO®SecuTred n'ait pas été utilisé de manière impropre pour des fonctions pour lesquelles il n'a pas été conçu.
3. STAZO®SecuTred n'ait pas été réparé ou altéré.
4. Le propriétaire ait la facture originale présentant la date d'achat et soit en mesure de prouver l'achat du produit STAZO SecuTred.

Conditions de garantie:

- A. STAZO *marine equipment b.v.* en Hollande garanti STAZO®SecuTred d'être exempt de tout défaut de fabrication, pour une durée de 2 ans à partir de la date initiale d'achat. La garantie prend fin après 2 ans à partir de la date initiale d'achat.
- B. Sans frais pour l'acheteur, STAZO *marine equipment b.v.* en Hollande remplace les parties de STAZO®SecuTred, présentant un défaut de fabrication et ce pendant toute la durée de garantie. Les frais de main d'oeuvre concernant d'éventuelle dépose ou re-installation de STAZO®SecuTred sont exclus de la garantie.
- C. STAZO *marine equipment b.v.* décline toute responsabilité pour les éventuels frais de dépose du produit ou de tout autre coût induit qui puisse survenir suite au défaut du matériel.
- D. STAZO *marine equipment b.v.* ne peut être tenu pour responsable de tout dommage consécutif, ou de surcoût lié à l'achat de STAZO®SecuTred, que ce soit en raison de l'utilisation ou de l'installation du produit.
- E. La garantie n'est pas transférable.
- F. Aucune personne physique ou morale, autre que STAZO *marine equipment b.v.* en Hollande, n'est autorisée à proposer aucune autre garantie ou d'assumer aucune autre responsabilité liée aux (ventes de) produits STAZO®SecuTred, comme spécifié dans l'énoncé de la présente garantie.

Notes importantes:

Tout revêtement de surface, qu'il soit fourni par STAZO *marine equipment b.v.* ou toute autre partie, est explicitement exclu de toute garantie.

Garantie limitée de 5 ans pour les produits SIMSON MSR: STAZO *marine equipment b.v.* en Hollande décline toute responsabilité quel que soit le matériel SIMSON prescrit. La garantie limitée de 5 ans sur les produits SIMSON est assurée par Bostik Findley b.v. en Hollande en accord avec leur termes de garantie limitée pour une période de 5 ans à partir de la date réelle d'achat. La garantie doit être réduite de 20% par an après l'installation. Les compensations n'excéderont jamais le montant réel payé au moment de l'achat. Les conditions précises de la garantie limitée de 5 ans des produits SIMSON peuvent être obtenues auprès de Bostik Findley b.v. à 's Hertogenbosch – Hollande, ou sur leur site Internet SIMSON: <http://www.bostik.com>

L'installation: STAZO *marine equipment b.v.* en Hollande décline toute responsabilité quelle qu'elle soit pour l'installation de STAZO®SecuTred. Toute éventuelle garantie d'installation, devra être obtenue auprès de la société l'ayant réalisée.

Autres termes et conditions: Les conditions de livraisons par nos soins en Hollande sont régies par les termes généraux de vente et livraison de l'industrie métal- et électrotechnique tels que dernièrement enregistrés par l'association FME-CWM auprès le tribunal d'arrondissement à La Haye (NL). Les conditions de livraisons par nos soins en dehors de la Hollande sont régis par les conditions ORGALIME générales pour la fourniture de produits mécaniques, électriques et électroniques (S2000) d'août 2000. Si une copie est nécessaire, merci de nous en informer. Nous rejetons explicitement toute autre condition n'étant pas mentionnée ci-joint.

"STAZO *marine equipment North America Ltd.*" et "STAZO *marine equipment Australasia Pty Ltd.*" toutes deux souscrivent aux termes de garantie ci dessus mentionnés.

L'ANTIDÉPARANT MARINE COMFORTABLE ET NATUREL